

### Barème honoraires Agence (Valable au 01/02/2025)

#### Transaction :

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat.

• 0 € à 20 000 € :	2 500 €
• 20 001 € à 30 000 € :	3 000 €
• 30 001 € à 40 000 € :	3 500 €
• 40 001 € à 50 000 € :	3 900 €
• 50 001 € à 75 000 € :	8,00 %
• 75 001 € à 100 000 € :	7,00 %
• 100 001 € à 200 000 € :	6,00 %
• 200 001 € à 300 000 € :	5,00 %
• 300 001 € à 400 000 € :	4,50 %
• > 400 001 € :	4,00 %

Ces honoraires concernent : Locaux à usage d'habitation / Terrains à bâtir / Locaux professionnels / Fonds de commerce.

#### Avis de valeur sans mise en vente :

- Nîmes : 200,00 € TTC
- Hors Nîmes : 250,00 € TTC

#### Gestion Locative :

##### Gestion locative :

7,80 % TTC appliqués sur les sommes encaissées du locataire mensuellement.

Taux horaire gestionnaire (missions exceptionnelles non comprises dans le mandat de gestion) 88,00 € TTC.

Gestion garantie loyers impayés : 0,20% du quittancement à la charge du bailleur mensuellement.

Gestion courante d'immeuble en mono propriété : 2,00 € TTC / m<sup>2</sup> de surface de l'immeuble appliqué annuellement.

Forfait dossier permis de louer : 80 € TTC à la charge du bailleur.

##### Garantie Loyers Impayés :

2,30 % sur toutes les sommes encaissées à la charge du bailleur mensuellement.

#### Location :

##### Zones tendues :

##### Locaux d'habitation nue ou meublée : jusqu'à 45m<sup>2</sup> non inclus (Loi Boutin) : honoraires locataire TTC (TVA 20%)

- 10 € /m<sup>2</sup> de surface habitable, pour la prestation de visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail.
- 3 € /m<sup>2</sup> de surface habitable pour la prestation d'état des lieux.

##### Locaux d'habitation nue ou meublée : jusqu'à 45m<sup>2</sup> non inclus (Loi Boutin) : honoraires bailleur TTC (TVA 20%)

- 10 € /m<sup>2</sup> de surface habitable, pour la prestation de visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail.
- 3 € /m<sup>2</sup> de surface habitable pour la prestation d'état des lieux.

##### Locaux d'habitation nue ou meublée : à partir de 45m<sup>2</sup> (Loi Boutin) : honoraires locataire (TVA 20%)

- 8 € /m<sup>2</sup> de surface habitable, pour la prestation de visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail.
- 3 € /m<sup>2</sup> de surface habitable pour la prestation d'état des lieux.

##### Locaux d'habitation nue ou meublée : à partir de 60 m<sup>2</sup> (Loi Boutin) : honoraires bailleur (TVA 20%)

- 1 € /m<sup>2</sup> de surface habitable pour la prestation d'entremise.
- 8 € /m<sup>2</sup> de surface habitable, pour la prestation de visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail.
- 3 € /m<sup>2</sup> de surface habitable pour la prestation d'état des lieux.

##### Zones très tendues :

##### Locaux d'habitation nue ou meublée toutes surfaces (Loi Boutin) : honoraires locataire (TVA 20%)

- 12 € /m<sup>2</sup> de surface habitable, pour la prestation de visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail.
- 3 € /m<sup>2</sup> de surface habitable pour la prestation d'état des lieux.

##### Locaux d'habitation nue ou meublée toutes surfaces : honoraires bailleur (TVA 20%)

- 1 € /m<sup>2</sup> de surface habitable pour la prestation d'entremise.
- 12 € /m<sup>2</sup> de surface habitable, pour la prestation de visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail.
- 3 € /m<sup>2</sup> de surface habitable pour la prestation d'état des lieux.

##### Bail à usage Civil :

##### Honoraires locataire (TVA 20%)

- 8 € /m<sup>2</sup> de surface habitable, pour la prestation de visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail.
- 3 € /m<sup>2</sup> de surface habitable pour la prestation d'état des lieux.

##### Honoraires bailleur (TVA 20%)

- 1 € /m<sup>2</sup> de surface habitable pour la prestation d'entremise.
- 8 € /m<sup>2</sup> de surface habitable, pour la prestation de visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail.
- 3 € /m<sup>2</sup> de surface habitable pour la prestation d'état des lieux.

##### Locaux commerciaux / professionnels / stationnements :

12 % TTC du loyer annuel hors charges (La partie en ayant la charge sera définie lors de l'acte).

- 1 € /m<sup>2</sup> de surface du local pour la prestation d'entremise.